UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ ÉLECTORAL (SAJ) N° 2017-21

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DU COLLÈGE A AU CONSEIL D'UFR ALL

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté électoral (SAJ) n°2017-10 du 18 octobre 2017 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège A au conseil d'UFR Arts, Lettres et Langues (ALL),
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part de la candidate en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 16 novembre 2017.

ARRÊTE

Article 1er :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : M. Jean-Claude TERNAUX, doyen de l'UFR-ip ALL

Assesseurs : Mme Nathalie DUGNAS
Mme Sophie MALBEC

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
Campus Hannah Arendt
Site centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
http://www.univ-avignon.fr

Fait à Avignon, le 20 novembre 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
74, rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1

Philippe ELLERKAMP